

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
DE LA MRC DES BASQUES DU MERCREDI 21 FÉVRIER 2018**

2018-02-21-1

**1. OUVERTURE**

À l'ouverture de la séance ordinaire du Conseil de la MRC des Basques tenue le mercredi 21 février 2018 à 19 h 30 à la salle du Conseil de Trois-Pistoles, située au 5, rue Notre-Dame Est, sont présents :

M. Éric Blanchard	maire de Saint-Clément et préfet suppléant
M. Alain Bélanger	maire de Saint-Jean-de-Dieu
M. Michel Colpron	maire de Sainte-Rita
M. Maxime Dupont	maire de Saint-Guy
M. Simon Lavoie	maire de Sainte-Françoise
M. Louis-Philippe Sirois	maire de Saint-Médard
M. Mario St-Louis	maire de Saint-Éloi
M. Jean-Pierre Rioux	maire de Trois-Pistoles
M. Jean-Marie Dugas	maire de Notre-Dame-des-Neiges
M. Roger Martin	maire de Saint-Mathieu-de-Rioux
M. Wilfrid Lepage	maire de Saint-Simon

Tous formant quorum sous la présidence du préfet suppléant, M. Éric Blanchard, en remplacement du préfet, M. Bertin Denis. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Dahl, et Mme Isabelle Rioux, secrétaire, sont aussi présents.

2018-02-21-2

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant, en laissant le point divers ouvert :

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentations
  - 3.1 Le Maillon : Mme Chantal Drouin
  - 3.2 UPA et MAPAQ
4. Adoption des procès-verbaux
  - 4.1 C. A. du mercredi 17 janvier 2018
  - 4.2 Séance régulière du mercredi 24 janvier 2018
5. Administration générale
  - 5.1 Comptes des mois de décembre 2017 et janvier 2018
6. Aménagement, urbanisme et cours d'eau
  - 6.1 Avis de conformité – Règlement no 402 modifiant le zonage à Saint-Jean-de-Dieu
  - 6.2 Avis de conformité – Règlement no 2017-01 modifiant le zonage à Saint-Simon
  - 6.3 Adoption rapport de dépenses 2017-2018 pour l'entretien de la Route verte
7. Développement économique
  - 7.1 Résolution afin de présenter une demande au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité et autorisant le préfet et le directeur général à signer tous les documents pertinents
8. Matières résiduelles
  - 8.1 Rapport de suivi du PGMR 2016-2020
9. Correspondances
  - 9.1 Demande d'appui de la Municipalité de Saint-Éloi pour le prolongement des services de Déry Télécom dans les secteurs non desservis
  - 9.2 Demande d'appui de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la création de l'office régional d'habitation
  - 9.3 MRC de Témiscouata : Dépôt de règlements et de résolutions
10. Divers
  - 10.1 Réglementation concernant les roulottes et les tentes-roulottes
  - 10.2 Suivi Comité de révision PG Solutions
  - 10.3 Parc industriel régional
11. Prochain C. A., le mercredi 7 mars 2018 à 19 h à la MRC et prochain Conseil, le mercredi 21 mars 2018 à 19 h 30 à Saint-Mathieu-de-Rioux

12. Période de questions
13. Levée de la séance

ADOPTÉE

2018-02-21-3            **3. PRÉSENTATIONS**

2018-02-21-3.1        **3.1 Le Maillon : Mme Chantal Drouin**

Mme Chantal Drouin, agente de développement Maillon, présente Le Maillon des Basques relevant du Comité Tricoté Serré, dans le but de le faire connaître à la population et ainsi cibler des Citoyens-Maillons potentiellement intéressés à aider les gens isolés de la société et être à leur écoute. Ils collaborent avec le travailleur de rue et l'intervenante du milieu et utilisent le Répertoire des ressources pour mieux informer ces gens des services existants dans la région.

2018-02-21-3.2        **3.2 UPA et MAPAQ**

On assiste à une brève présentation de M. Gilbert Marquis et Mme Johanne Laplante de l'UPA, Mme Isabelle Poirier du MAPAQ, de même que Mme Mylène Blanchette de la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent sur le développement de l'agroalimentaire au Bas-Saint-Laurent et les suites de l'étude de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC). Afin d'établir des pistes de collaboration avec la MRC des Basques, ils viendront à nouveau rencontrer le Comité administratif à la séance du mois d'avril.

2018-02-21-4            **4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2018-02-21-4.1        **4.1 C. A. du mercredi 17 janvier 2018**

Sur une proposition de M. Louis-Philippe Sirois,  
Il est unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance régulière du Comité administratif de la MRC des Basques du 17 janvier 2018 soit adopté.

ADOPTÉE

2018-02-21-4.2        **4.2 Séance régulière du mercredi 24 janvier 2018**

Sur une proposition de M. Wilfrid Lepage,  
Il est unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la MRC des Basques du 24 janvier 2018 soit adopté.

ADOPTÉE

2018-02-21-5            **5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2018-02-21-5.1        **5.1 Comptes des mois de décembre 2017 et janvier 2018**

Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas, il est unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Basques accepte les chèques de la MRC du mois de décembre 2017, soit les numéros 12243 à 12271 au montant de 63 439,31 \$, plus les prélèvements du mois de décembre 2017, soit les numéros 100138 à 100139 au montant de 2 637,18 \$, plus le chèque des TPI, soit le numéro 2131 au montant de 4 294,86 \$, plus le chèque du TNO, soit les numéros 3080 au montant de 718,59 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NO 791

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

Sur une proposition de M. Michel Colpron, il est unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Basques accepte les chèques de la MRC du mois de janvier 2018, soit les numéros 12219 à 12291 au montant de 35 607,96 \$, plus les prélèvements du mois de janvier 2018, soit les numéros 100134 à 100148 au montant de 29 676,06 \$, plus les dépôts-salaires au montant de 39 849,83 \$, plus l'assurance collective au montant de 4 516,40 \$, plus la RREMQ au montant de 6 859,97 \$, plus les dépôts directs numéros 500235 et 500246 au montant de 54 558,05 \$, plus le chèque du Pacte rural du mois de janvier 2018, soit le numéro 4337 au montant de 5 303,22 \$.

Il est également unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Basques adopte les factures compressibles de la MRC des Basques du mois de janvier 2018 au montant de 11 059,60 \$, celles des TPI au montant de 60,44 \$, celles du TNO au montant de 4 047,69 \$ et celles du Pacte rural au montant de 965,86 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NO 792

ADOPTÉE

2018-02-21-6

**6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET COURS D'EAU**

2018-02-21-6.1

**6.1 Avis de conformité – Règlement no 402 modifiant le zonage à Saint-Jean-de-Dieu**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a adopté le règlement no 402 modifiant le règlement de zonage numéro 232 visant à modifier les usages autorisés dans la zone M-H/C1;

**CONSIDÉRANT QUE** le service de l'aménagement de la MRC des Basques a procédé à l'analyse de ce règlement suite à la demande d'avis de conformité de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu;

Par conséquent,  
Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,  
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques émette un avis favorable de conformité du règlement no 402 modifiant le règlement de zonage numéro 232 visant à modifier les usages autorisés dans la zone M-H/C1, et ce, envers les objectifs du schéma d'aménagement et de développement (SAD) en vigueur et aux dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

2018-02-21-6.2

**6.2 Avis de conformité – Règlement no 2017-01 modifiant le zonage à Saint-Simon**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Simon a adopté le règlement no 2017-01 modifiant le règlement numéro 132 de zonage;

**CONSIDÉRANT QUE** le service de l'aménagement de la MRC des Basques a procédé à l'analyse de ce règlement suite à la demande d'avis de conformité de la Municipalité de Saint-Simon;

Par conséquent,  
Sur une proposition de M. Louis-Philippe Sirois,  
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques émette un avis favorable de conformité du règlement no 2017-01 modifiant le règlement numéro 132 de zonage, et ce, envers les objectifs du schéma d'aménagement et de développement (SAD) en vigueur et aux dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

2018-02-21-6.3

**6.3 Adoption rapport de dépenses 2017-2018 pour l'entretien de la Route verte**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux d'entretien pour la Route verte sont complétés pour l'année 2017-2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le financement de la Route verte pour l'année à venir est conditionnel au programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte du MTMDET;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit programme exige un rapport des travaux effectués durant la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018 et que ce rapport doit comprendre le détail des dépenses effectuées;

**CONSIDÉRANT QUE** cette démarche est essentielle pour garantir le financement de la Route verte pour l'année à venir;

Par conséquent,  
Sur une proposition de M. Wilfrid Lepage,  
Il est unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Basques :

- adopte le rapport de dépenses d'entretien de la Route verte 2017-2018 joint à la présente résolution;
- confirme que cette contribution a été effectuée sur la Route verte, soit sur 52,52 km de réseau présent sur le territoire de la MRC des Basques;
- confirme que l'accès au circuit de la Route verte est gratuit en tout temps et répond aux normes du MTMDET;
- confirme que la signalisation de la Route verte est conforme aux normes du MTMDET.

ADOPTÉE

2018-02-21-7

## **7. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

2018-02-21-7.1

### **7.1 Résolution afin de présenter une demande au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité et autorisant le préfet et le directeur général à signer tous les documents pertinents**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Basques et la MRC de Témiscouata désirent instaurer une structure d'accueil de l'immigration sur le territoire incluant un projet novateur d'école de francisation via l'École de langues;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet favorisant l'accueil et la rétention des immigrants totalise un montant de 22 000 \$, soit 11 000 \$ pour la MRC des Basques qui seraient puisés à même le Fonds de soutien aux projets structurants;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande doit être déposée au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion au plus tard le 7 mars 2018;

Par conséquent,  
Sur une proposition de M. Alain Bélanger,  
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques accepte de présenter une demande au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité et autorise le préfet, M. Bertin Denis, et le directeur général, M. Claude Dahl, à signer, pour et au nom de la MRC des Basques, tout document s'y rattachant.

ADOPTÉE

2018-02-21-8

## **8. MATIÈRES RÉSIDUELLES**

2018-02-21-8.1

### **8.1 Rapport de suivi du PGMR 2016-2020**

Sur une proposition de M. Roger Martin,  
Il est unanimement résolu

Que le Conseil de la MRC des Basques adopte le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour l'année 2017, selon l'exigence fixée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC).

ADOPTÉE

2018-02-21-9

**9. CORRESPONDANCES**

2018-02-21-9.1

**9.1 Demande d'appui de la Municipalité de Saint-Éloi pour le prolongement des services de Déry Télécom dans les secteurs non desservis**

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs contribuables ont demandé à la Municipalité de Saint-Éloi de pouvoir bénéficier du service de télécommunication du fournisseur Déry Télécom dans tous les rangs;

**CONSIDÉRANT QUE** le service de Déry Télécom est essentiel pour avoir de meilleurs prix afin d'assurer une compétition entre les fournisseurs;

**CONSIDÉRANT QUE** seulement les gens du village sont admissibles à leurs services;

Par conséquent,  
Sur une proposition de M. Jean-Pierre Rioux,  
Il est unanimement résolu

Que le Conseil de la MRC des Basques appuie la Municipalité de Saint-Éloi dans ses démarches auprès de Déry Télécom afin de prolonger leurs services dans les secteurs non desservis et pouvoir satisfaire le plus de gens possible.

ADOPTÉE

2018-02-21-9.2

**9.2 Demande d'appui de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la création de l'office régional d'habitation**

**CONSIDÉRANT** les dépenses engendrées par la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la création de l'Office régional d'habitation (ORH) Vaudreuil-Soulanges telles que les consultations juridiques, la préparation des lettres patentes et la rédaction du plan d'affaires;

**CONSIDÉRANT** la lettre de la Société d'habitation du Québec datée du 21 décembre 2017 annonçant son refus de rembourser les frais déboursés par la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'habitation du Québec a elle-même consulté le procureur de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour les dossiers de création d'offices régionaux d'habitation;

Par conséquent,  
Sur une proposition de M. Roger Martin,  
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques appuie la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans ses démarches auprès de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, madame Lise Thériault, de revoir la demande de remboursement des frais relativement à la création de l'Office régional d'habitation de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2018-02-21-9.3

**9.3 MRC de Témiscouata : Dépôt de règlements et de résolutions**

Dépôt pour information.

2018-02-21-10

**10. DIVERS**

2018-02-21-10.1

**10.1 Réglementation concernant les roulottes et les tentes-roulottes**

M. Maxime Dupont demande si une réglementation existe concernant l'installation de roulotte et tentes-roulottes au niveau de la MRC. Étant donné que ce n'est pas une installation permanente, le propriétaire ne paie pas de taxes. Une vérification sera effectuée au niveau du Schéma d'aménagement et de développement et il en sera question à une rencontre subséquente.

2018-02-21-10.2

## **10.2 Suivi Comité de révision PG Solutions**

Les membres du Comité de révision ont rencontré un représentant de PG Solutions afin de discuter des disparités existantes relativement aux coûts du logiciel entre les municipalités. Après discussion, le représentant de PG Solutions a proposé une entente sur 5 ans ferme sans augmenter de plus de 6 % par année, ce qui a été refusé. Une autre rencontre est prévue prochainement où de nouvelles propositions seront analysées.

2018-02-21-10.3

## **10.3 Parc industriel régional**

La MRC des Basques a reçu les résolutions des dix municipalités qui ont adhéré à la Régie intermunicipale du Parc industriel régional, acceptant ainsi les règlements d'emprunts nos 253 et 254. Ces règlements seront transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour approbation.

D'autre part, on demande si le directeur général de la MRC pourrait rencontrer les conseils municipaux afin de donner plus d'informations sur le Parc industriel régional, étant donné que plusieurs nouveaux élus sont en poste suite aux élections de novembre dernier. Aussi, on mentionne qu'une publicité pourrait être diffusée dans les médias pour informer la population des projets qui verront prochainement le jour dans le Parc industriel régional.

2018-02-21-11

## **11. PROCHAIN C. A., LE MERCREDI 7 MARS 2018 À 19 H À LA MRC ET PROCHAIN CONSEIL, LE MERCREDI 21 MARS 2018 À 19 H 30 À SAINT-MATHIEU-DE-RIOUX**

Le prochain C. A. aura lieu le mercredi 7 mars 2018 à 19 h et le prochain Conseil aura lieu le mercredi 21 mars 2018 à 19 h 30 à Saint-Mathieu-de-Rieux.

2018-02-21-12

## **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est allouée au public.

2018-02-21-13

## **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Jean-Marie Dugas de lever la séance à 21 h 15.

ADOPTÉE

---

BERTIN DENIS, PRÉFET

---

CLAUDE DAHL, DG/SEC.-TRÉS.

<sup>1</sup> Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.